

principal devra quitter la course sur ordre des commissaires et du responsable fin de course

#### **ARTICLE 10. Liste des Prix et Primes spéciales**

La liste des prix est reprise en annexe. Pour prétendre à un prix ou une prime, le coureur devra avoir terminé la course.

#### **ARTICLE 11. Contrôle antidopage**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation française, s'applique conformément aux dispositions légales. Le contrôle antidopage a lieu à la mairie de Ugné Le Gay.

#### **ARTICLE 12. Protocole**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les trois premiers de l'épreuve,
- les 5 titres décernés pour le titre de champion départemental.

Ils se présenteront dans un délai maximum de **10** minutes après leur arrivée.

#### **ARTICLE 13. Pénalités**

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

---

### **ANNEXE**

#### **DOTATIONS DE L'ÉPREUVE**

Les prix au classement individuel de l'épreuve sont les suivants et seront transmis sous la responsabilité de la FFC :

Au premier : 43€	Au dixième : 9€
Au deuxième : 40 €	
Au troisième : 30€	<b>Total : 213€</b>
Au quatrième : 27€	
Au cinquième : 17€	
Au sixième : 15€	
Au septième : 12€	
Au huitième : 11€	
Au neuvième : 9€	

**RÈGLEMENT PARTICULIER 2026**  
**Prix de Ugny-le-Gay**

**ARTICLE 1. Organisation**

La 2e édition du Prix d'Ugny Le Gay – Support du Championnat de l'Aisne est organisée par l'association Chauny Sports Cyclisme – 5, Rue Amédée Bugnicourt, 02300 CHAUNY, sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se disputera le dimanche 19 avril 2026.

**ARTICLE 2. Type de l'épreuve**

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes de catégories Open 3/Access 1,2,3,4 / U19 et est inscrite au calendrier régional de la FFC.

**ARTICLE 3. Participation équipes et individualités**

Conformément au règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux :

- Équipes de clubs et individualités.

Le nombre maximum de participant est fixé à 150 coureurs.

Les inscriptions des participants se font via le site de la FFC. Les engagements sur place restent possibles.

**ARTICLE 4. Permanence**

La permanence de départ se tient, le dimanche 19 avril de **13h20 à 14h20** au podium situé sur la ligne d'arrivée.

La confirmation des partants et le retrait des dossards se fait au même endroit.

Appel des coureurs à **14h20** face à la ligne de départ.

Départ **14h30** ligne de départ pour toutes les catégories

**ARTICLE 5. Parcours :**

Circuit de 9,3 kms à parcourir 9 fois pour les Open 3 / Access 1-2 / U10 soit 83,7 Km

Circuit de 9,2 kms à parcourir 7 fois pour les Access 3-4 soit 65,1 Km

**Article 6. Incidents dans les derniers kilomètres**

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

**ARTICLE 8. Modalités de ravitaillement et zone de collecte**

Le ravitaillement est autorisé sur l'ensemble du parcours sauf ligne d'arrivée.

Une zone verte dite (zone de collecte) permettra aux coureurs de se débarrasser des emballages (barres vitaminées, etc.), bidons et autres déchets avant l'entrée d'Ugny le Gay.

**ARTICLE 9. Délais d'arrivée**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant **8 %** du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Pour des raisons d'efficacité du dispositif de sécurité, tout coureur isolé, pointé à 1 tour du peloton